

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 12 juin 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Observations: Pendant la visite les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'exploitante concernant les médicaments.

original signé par
Mona Martin

Le 12 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Yvette Maltais

Le 12 juin 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date